



retrait abusif d'enfants

Par **nadoche**, le **25/06/2020** à **13:55**

bonjour, mes enfants m'ont été retirés abusivement pendant le confinement, la juge a fait placé mes enfants séparément suite à de fausses accusations d'une assistante sociale non inscrite a adeli, on me dit que je peux récupérer mes enfants car il y a vice de procédure et fausses déclarations. Comment dois-je procéder, et suis-je obligée de prendre un avocat ?

Merci pour votre réponse,

Par **jodelariege**, le **25/06/2020** à **14:02**

bonjour

il parait necessaire de prendre un avocat ... mais il faudra prouver le vice de procédure et fausses accusations.....

Par **youris**, le **25/06/2020** à **14:09**

bonjour,

je ne vois pas le rapport entre le confinement et le retrait de vos enfants.

c'est un juge qui décide de retirer un enfant en danger de son milieu familial.

pour contester ce retrait, il vous appartient de prouver que les accuations de l'assistante sociale sont fausses, par témoignages ou autres.

vous pouvez faire appel de la décision du juge dans les 15 jours qui suivent sa notification.

L'appel doit être présenté devant la chambre des mineurs de la cour d'appel compétente.

l'avocat n'est pas obligatoire mais conseillé sauf si vous avez des preuves des mensonges de l'assistante sociale que vous présenterez au juge.

salutations